

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL676

présenté par
M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 25, substituer à la seconde occurrence du mot :

« par »

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.